

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 10 février 2011**  
-----

**Nombre de conseillers en exercice : 15      présents : 13      votants : 13**

*Date de convocation : 31/01/2011*

\*\*\*

**L'an deux mille onze le dix février à 20 h 30**

**le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.**

\*\*\*

**Présents:** MM. BARILLOT Dorick, CLISSON, , DECEMME, MOYNET, BERLAND, MARQUET, BARITAUD, NAUDIER, GEORGES, RIBOT , THEZARD , BARILLOT Erwan, NIVET Agathe.

**Absents :** MM. MEUNIER , NIVET Christine –

***Secrétaire de séance :*** Mme Brigitte BERLAND

• **Loyer logement locatif, 2 rue des Ormeaux: 10/02/2011-01**

Après délibération le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel du logement locatif, situé 2 rue des Ormeaux et occupé par Mme GARRAUD, à 335 euros sans les charges, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011. Les loyers de janvier et février 2011 restant fixés à 100 euros.

• **Loyer logement locatif, 3 lotiss. du Moulin: 10/02/2011-02**

Après délibération le Conseil Municipal fixe le loyer mensuel du logement locatif, appartenant à la commune, qui est situé 3 Lotissement du Moulin, à 420 euros sans les charges à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

M. le Maire est autorisé à signer le bail avec le nouveau locataire.

• **Caution logement locatif, 3 lotiss. du Moulin : 10/02/2011-03**

Suite à leur départ du logement locatif situé 3 Lotissement du Moulin le 1<sup>er</sup> février 2011 et compte tenu de l'état des lieux qui a été réalisé, le Conseil Municipal décide de rembourser à M. Ludovic QUERON et Mlle Aurélie MORIN la caution de 699.80 euros qu'ils avaient versée à leur entrée dans le logement. Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 165 lors du vote du budget.

• **Cession délaissé voie communale : 10/02/2011-04**

M. le Maire informe le Conseil que M. Valéry BEILLARD et Mme Estelle SILLON domiciliés 5 route du Bois Fruchard, au village des Ormeaux souhaiteraient faire l'acquisition de la partie de la voie communale se trouvant devant l'entrée de leur propriété. Après délibération le Conseil Municipal est favorable au déclassement de cette partie de terrain ( d'une superficie d'environ 50 m2) qui pourra se faire sans enquête publique car l'aliénation ne modifiera pas la fonction de desserte de la voie. La cession sera faite pour la somme de trente euros et tous les frais (géomètre, acte...) seront à la charge de l'acquéreur.

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 10 février 2011**  
-----

- **Matériel :**

Afin de procéder au remplacement d'une tondeuse , avant d'effectuer un choix des devis seront demandés à trois entreprises (Mecatlantique, Espace Emeraude, HDM )

- **Toiture de l'église :**

Afin de faire réaliser la réfection de la toiture de l'église, trois devis seront demandés et soumis à l'avis de la commission bâtiments.

- **Acquisition de terrain :**

M. le Maire rappelle au Conseil le projet d'acquisition sur le site du pigeonnier d'une partie du terrain appartenant à M. Michel ROY. Après délibération, compte tenu de la surface ( environ 260 m2) , le Conseil propose de l'acheter pour un prix de 1 500 euros. M. le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires.

- **Projets :**

Le Conseil Municipal réfléchit sur les projets en cours et à venir et le calendrier pour leur mise en œuvre (lotissement des Ouches, réaménagement de la salle des fêtes, site du pigeonnier, voirie

- **Chemin rural à la Ville :**

M. le Maire communique au Conseil le souhait d'une habitante du village de La Ville que soit plantée une haie le long du chemin rural reliant la VC 14 au chemin dit de la sardine. Le Conseil décide de mettre à l'étude cette demande à l'occasion du prochain programme de plantation.

- **Droit de préemption urbain :**

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur la propriété de M. Kevin JEWELL située au Bourg, 23 rue des Anciens Artisans et cadastrée AB 64-65-67.